# 

* Date : 26-01-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021802680
* Author :

Justice de paix du premier canton de Bruxelles
Désignation
Justice de paix du premier canton de Bruxelles
Par ordonnance du 21 janvier 2021, le juge de paix suppléant du premier canton de Bruxelles a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Monsieur Jean-Louis SCHEERS, né à Etterbeek le 8 octobre 1963, domicilié à 1000 Bruxelles, Rue Franklin 118, résidant à la MRS Les Ursulines sise Rue des Ursulines 6 à 1000 Bruxelles, personne à protéger, a été placé sous un régime de représentation.
Maître Olivier DE RIDDER, avocat, dont les bureaux sont établis à 1050 Ixelles, Avenue Louise 200/b115, a été désigné en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.